Accusé de réception en préfecture
077-217703792-20250404-DEL-2025-24-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

Département de
Seine-et-Marne

VILLE DE PROVINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 4 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 4 avril à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme MARTIN, Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI (arrivée à 19h10), M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme ROUVEYRE, conseillère municipale, par M. PRADOUX Mme CAMUSET, conseillère municipale, par M. PERRINO M. GAUFILLIER, conseiller municipal, par Mme CANAPI M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX Mme PETROFFE, conseillère municipale, par M. HAMMOUMI
Excusé(s) non Représenté(s)	M. BENECH, M. JIBRIL, M. PERCHERON
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. HAMMOUMI

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	25.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	5.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	3.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 27.03.2025	

---oooOooo---

N° 2025.24

COMPTE RENDU SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
077-217703792-20250404-DEL-2025-24-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- En application de l'article L.2531-16 du CGCT, le Conseil Municipal doit prendre acte des actions entreprises par l'intermédiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France.

Le F.S.R.I.F

Ce fonds vise à améliorer les conditions de vie dans les communes de la région supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population.

La D.S.U

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est une dotation de péréquation.
Elle est versée par l'Etat et a pour objectif d'aider les communes à financer les actions en matière de développement social urbain, et ainsi améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Au titre de l'année 2024, la Ville de Provins a bénéficié d'une somme de 3 286 600 € se décomposant comme suit :

- 2 223 238 € Au titre de la DSU *(Dotation de Solidarité Urbaine)*
- 1 063 362 € Au titre du FSRIF *(Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France)*

Le rapport ci-joint retrace, par politiques publiques, selon la nomenclature fonctionnelle M57, l'ensemble des dépenses entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement.

Le Conseil Municipal, *le Maire entendu et après en avoir délibéré,* **décide à l'unanimité : *(30 voix "pour"),***

⇨ De prendre acte de l'inventaire d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île de France au titre de l'année 2024.
⇨ D'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,

Le Maire,

VILLE DE PROVINS Seine et Marne

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 8.04.2025 Réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 8.04.2025

VILLE DE PROVINS Seine-et-Marne

O. LAVENKA

Accusé de réception en préfecture
077-217703792-20250404-DEL-2025-24-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

DFG – NP/FC

Annexe à la délibération n°2025.24 – CM du 4.04.2025

Rapport Communal au titre de l'article L.2531-16 du CGCT

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT GLOBAL	dont FSRIF	dont DSU
CLASSEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE :	7 986 793,89 €	3 120 606,37 €	11 107 400,26 €	1 063 362,00 € *soit 9,57%*	2 223 238,00 € *soit 20,02%*
SERVICES GENERAUX *Entretien et rénovation des bâtiments publics municipaux*	260 805,04 €	1 635 469,38 €	1 896 274,42 €	181 538,98	379 555,00
SECURITE PUBLIQUE *Equipements pour la Police Municipale* *Vidéoprotection*	773 047,40 €	153 793,89 €	926 841,29 €	88 730,74	185 514,95
ENSEIGNEMENT *Classes d'environnement et Restauration scolaire* *Rénovation des groupes scolaires*	824 985,42 €	257 318,65 €	1 082 304,07 €	103 613,90	216 632,11
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS *Maison des Quartiers* *Soutien aux associations sportives et culturelles*	994 397,04 €	15 310,14 €	1 009 707,18 €	96 663,87	202 101,24
ACTION SOCIALE *Financement annuel du CCAS* *Soutien aux services de la petite enfance et aux familles en difficultés*	1 852 926,17 €	32 769,82 €	1 885 695,99 €	180 526,26	377 437,64
AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT *Espaces verts, Eclairage public, habitat, logement et PLU*	1 637 438,45 €	161 898,84 €	1 799 337,29 €	172 258,75	360 152,24
ACTION ECONOMIQUE *En faveur du commerce, de l'artisanat et de l'attractivité du territoire*	195 925,93 €	0,00 €	195 925,93 €	18 756,88	39 216,19
ENVIRONNEMENT *Propreté urbaine*	829 486,45 €	0,00 €	829 486,45 €	79 410,51	166 028,57
TRANSPORTS *Entretien et Travaux de Voirie*	617 781,99 €	864 045,65 €	1 481 827,64 €	141 862,11	296 600,05